



L agence immobiliere garde notre caution

Par **jenny**, le **06/01/2011** à **12:43**

Bonjour,
nous avons demenage le 12 12 2009 d un appartement loue par foncia pour un autre appart.
toujours loue par foncia, a ce jour foncia nous garde 800 E de provision complement charge
sans justificatif plus 182 E de travaux non effectues dans notre ancien logement (lettre
proprietaire attestant).Foncia justifie de nous garder 800E car nous aurions refuser de donner
notre nouvelle adresse , ils nous RELOGENT!!!!!!! Que faire pour reccuperer nos 982 E?
Par avance merci de votre aide.
salutations